

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3059

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité, la post-crédation et la transmission-reprise en 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012

Délibération n° 2012-3059

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité, la post-création et la transmission-reprise en 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) a trois missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité des territoires : aéroports de Lyon, Eurexpo, EMLYON Business School, musée des tissus - musée des arts décoratifs.

Dans le cadre de son "carnet de route" 2011-2015, la CCIL s'est fixée comme objectif de faire de Lyon la référence européenne en matière d'entrepreneuriat, en particulier en renforçant l'accompagnement de la jeune entreprise au travers de l'action de son pôle entrepreneuriat.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" (L_VE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de services accessibles, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine au rang de première agglomération en matière de création d'entreprises avec 15 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national et une entreprise sur 4 de la région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau L_VE (68 % en 2007 et 77 % en 2010).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler son soutien à la CCIL pour son action en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprises et des jeunes entreprises sur l'agglomération, pour son implication et son appui au pilotage du réseau "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" (L_VE). Ce soutien concerne trois programmes distincts : qualité, post-création et transmission-reprise.

b) - Compte-rendu des actions réalisées

Sur le programme qualité :

Par délibérations n°2011-8-7749 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué à la CCIL une subvention de fonctionnement d'un montant de 101 000 € (et 121 000 € de la Région Rhône-Alpes au titre de la CFAC) sur la période 2011 pour le programme L_VE Qualité.

L'activité de la CCIL dans le cadre de ce financement est la suivante en 2011 :

1 - Orienter la base de données commune vers une véritable plateforme de services collaborative.

Depuis son lancement, il y a 4 ans, LVEPro rassemble sur une base de données commune, pratiquement 60 000 créateurs, et est devenue une véritable plateforme de services pour les acteurs du réseau. Elle permet notamment de suivre le parcours individuel de chaque créateur.

2 - Développer les compétences par l'approche métier et développer des outils dans l'accompagnement des entrepreneurs au quotidien : des professionnels mieux formés et équipés d'outils d'appui performants. Plus de 70 heures de travail collaboratif ont été consacrées à cet objectif. Les actions mises en place au travers de cette démarche métier ont permis d'atteindre les résultats suivants : Refonte du module d'orientation des entrepreneurs, développement d'un plan d'affaires unique et commun au réseau L_VE, mise en place d'un diagnostic post-crétion commun au réseau L_VE, etc.

3 - Passer à un système qualité renforcé et en continu.

L'année 2011 a permis de mettre en place de nouveaux outils : refonte des autodiagnostic qui permettent aux structures de s'auto-évaluer et d'établir des plans d'actions personnalisés et refonte des audits qualité externes. L'enquête annuelle de satisfaction client est devenue le véritable baromètre du niveau de satisfaction des créateurs accompagnés. Enfin, le plan d'amélioration est le tableau de bord commun recensant l'ensemble des actions retenues pour le réseau.

Sur le programme post-crétion :

Par délibération n° 2011-8-7811 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 123 506 € (dont 47 720 € de la Région Rhône-Alpes au titre de la CFAC) au profit de la CCIL sur la période 2011-2012.

L'activité intermédiaire de la CCIL dans le cadre de ce financement est la suivante (au 31 mars 2011):

L'action conduite répond à l'une des priorités du plan d'action du réseau L_VE sur la période 2009-2011, l'accompagnement des projets en phase post-crétion.

1° - La mise en œuvre du programme L_VE *Parrainage d'entrepreneurs* :

Le programme "Parrainage d'entrepreneurs" propose les moyens nécessaires pour permettre à des structures d'accompagnement de trouver des parrains capables d'apporter un soutien permanent ou ponctuel à de jeunes entrepreneurs issus du réseau L_VE.

L'année 2011 a été consacrée à l'élaboration du vivier et aux premières actions concrètes :

- 12 structures du réseau L_VE conventionnées, c'est-à-dire participant au programme,
- 8 réunions d'information pour sensibiliser les parrains,
- 63 parrains "recrutés" et 49 binômes parrains-parrainés constitués.

2° - La mise en œuvre du programme L_VE *Partenaires pour entreprendre*

Partenaires pour entreprendre permet à de jeunes entreprises accompagnées par le réseau L_VE de signer leur premier contrat, et donc d'augmenter leurs relations commerciales, avec d'importantes entreprises du territoire engagées dans ce programme. Ce programme s'appuie sur des demandes d'achats identifiées des grandes entreprises partenaires ou sur l'identification d'offre de jeunes entreprises qui seront mises en relation avec ces mêmes grandes entreprises, dans le cadre de leur sourcing.

En revanche, et contrairement à la première année du programme, qui avait généré plus de 350 000 € de relations commerciales, l'année 2011 n'a pas permis des retombées commerciales importantes et ce pour trois principales raisons (malgré huit jeunes entreprises qui ont été effectivement mises en relation avec des grandes entreprises) : un engagement moins fort des grandes entreprises (voire une démobilisation pour certaines), un contexte économique global difficile et un déficit de pilotage du programme.

3° - La mutualisation des ateliers CCI à l'échelle de l'agglomération

La CCIL organise des soirées thématiques pour les jeunes entreprises de moins d'un an, et leur présente des experts dans différents domaines de la gestion d'entreprise. Dans le cadre de cette mutualisation avec les autres membres du réseau L_VE, quatre soirées de la jeune entreprise ont été organisées en 2011 pour 195 participants, dont 33 issus de la mutualisation L_VE (17 %).

4° - L'accompagnement renforcé des jeunes entreprises : le "Pack croissance" de la CCIL

Ce suivi renforcé en phase post création est constitué assez classiquement d'une offre d'appui diversifiée et articulée à partir d'un diagnostic, de formations, de parrainage et d'une orientation financière. En 2011, les outils de suivi existants ont été adaptés pour toucher les entrepreneurs portant une logique entrepreneuriale forte (projets moyens à importants). Résultats :

- 34 rendez-vous de présentation officielle,
- 19 chefs d'entreprises entrés dans le dispositif (dont trois en cours au moment du bilan).

Sur le programme transmission-reprise :

Par délibérations n° 2011-4-6691 du 18 avril 2011, le Conseil de communauté a attribué à la CCIL une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 € de Lyon sur la période 2011 pour le programme L_VE transmission-reprise,

L'activité de la CCIL dans le cadre de ce financement est la suivante en 2011 :

En 2011, les 3 actions phares ont été mises en œuvre, dans la continuité des années précédentes :

1° - L'observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise : 1 033 chefs d'entreprises ont répondu au questionnaire.

2° - L'organisation collective d'un événement sur le thème de la transmission-reprise : le forum de la transmission reprise le 15 novembre 2011 (117 participants).

3° - L'organisation de 6 bourses d'échange pour répondre aux attentes exprimées dans le cadre de l'étude des difficultés d'identification des repreneurs par les cédants : 319 cédants et repreneurs participants et affichage de 1 332 offres de cession /reprise, soit 80 personnes par manifestation et 333 offres.

c) - Bilan

Le programme qualité mis en place répond à l'objectif prioritaire de professionnalisation des acteurs. En 2011, le travail effectué a permis de renouveler les outils et de créer les bases nécessaires pour passer une nouvelle étape de maturité du réseau (pilotage en continu du système qualité du réseau).

Le programme transmission-reprise répond, pour sa part, à un objectif spécifique du plan d'actions 2009-2011, qui entendait mettre en œuvre une action dédiée aux cédants et repreneurs afin d'améliorer significativement l'offre de services territoriale sur ce segment particulier de l'entrepreneuriat.

Enfin, sur la thématique de la post création, le programme Parrainage d'entrepreneurs, les soirées Jeunes entreprises et le Pack croissance donnent des résultats satisfaisants.

Innovant et expérimental, le programme Partenaires pour entreprendre connaît une montée en puissance difficile, pour les raisons indiquées ci-dessus. La pertinence de l'outil et son caractère pionnier à l'échelle nationale (seul véritable pacte territorial pour la croissance des jeunes entreprises), nécessitent un effort soutenu et une réorganisation de son pilotage, pour s'assurer de sa pérennité et de sa montée en charge. Ce sont les raisons pour lesquelles il est proposé d'apporter un soutien complémentaire à ces actions du programme post-crédation.

d) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Pour permettre la mise en œuvre des programmes L_VE portés par la CCIL, il est proposé de soutenir en 2012 les actions suivantes :

Les actions du programme L_VE Qualité

Les actions 2012 seront menées dans une logique de consolidation et de capitalisation des résultats acquis sur les deux années précédentes (2010 et 2011), afin de mettre en œuvre des outils très concrets à la disposition des acteurs du réseau et de les former à leur utilisation.

1° - La labellisation/qualité, regroupant les actions suivantes : gestion du processus de labellisation, intégration des nouveaux entrants et nouveaux collaborateurs, accompagnement des plans de progression qualité, et pilotage d'une enquête satisfaction annuelle.

2° - La professionnalisation des membres du réseau, regroupant les actions suivantes : accompagnement à la professionnalisation des acteurs, validation et mise en place d'un programme de formation à l'utilisation des nouveaux outils et au développement des compétences (formations sur la thématique du passage de l'idée au projet, relative à la stratégie commerciale et au plan d'actions commerciales, "du questionnaire à la segmentation, vers le couple produit/marché", "lutte contre les discriminations"), évaluation, suivi et renforcement des compétences au sein du réseau.

3° - Les outils informatiques dont la plateforme collaborative LVEPro.

Les actions complémentaires pour 2012 du programme post-crédation

Pour permettre le renforcement du programme L_VE post-crédation porté par la CCIL, il est proposé de soutenir la CCIL pour développer les moyens supplémentaires au portage de ces actions. En effet, elle propose d'ici à la fin 2012 de :

1° - optimiser et mutualiser l'organisation et le pilotage des 2 programmes parrainage d'entrepreneurs et partenaires pour entreprendre par :

- l'optimisation des outils méthodologiques : redéfinition des cibles de Partenaires pour entreprendre, réactualisation des chartes d'engagements, évolution des techniques de rapprochement et de mise en relation entre grandes entreprises et jeunes entreprises,

- une prospection et sensibilisation commune pour les 2 programmes : utilisation de différents moyens et médias pour atteindre les trois cibles principales (donneurs d'ordres, parrains potentiels et jeunes entreprises),

- mutualisation de l'animation des réseaux : animation (mise en réseau, échange de la pratique, formation, etc.) des parrains et donneurs d'ordres engagés, mais également développer des séances de préparation et de coaching des jeunes entreprises impliquées.

L'objectif est d'atteindre le nombre de 150 jeunes entreprises bénéficiant d'une de ces 2 actions.

Pour cela, les ressources de pilotage et de mise en œuvre doivent être renforcées et organisées différemment en constituant une équipe commune dédiée aux 2 programmes.

2° - poursuivre la mise en œuvre du PACK CROISSANCE par l'accompagnement de 20 entrepreneurs présentant une logique entrepreneuriale (projets moyens à importants) sur la Communauté urbaine et principalement pour des projets "éco-entreprises" : diagnostic d'entrée, suivi opérationnel et rendez-vous de bilan.

Cet appui sera complété par 3 actions : formations complémentaires aux compétences de bases du métier de chef d'entreprise, l'appui d'un chef d'entreprise expérimenté (parrainage) et le transfert vers les réseaux bancaires.

Les actions du programme L_VE transmission-reprise

L'action sera reconduite en 2012 selon l'architecture des années précédentes :

1° - l'observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise. Il est proposé de conduire une enquête auprès de plus de 1 000 chefs d'entreprises et de diffuser les résultats permettant la sensibilisation et le conseil aux entrepreneurs.

2° - l'organisation collective d'un événement : le forum de la transmission reprise, prévu en novembre 2012 dans le cadre de la semaine création-reprise, avec un objectif de 100 cédants participant à cette journée.

3° - l'organisation des bourses d'échanges pour répondre aux attentes exprimées par les cédants (quatre bourses soit une par trimestre, 300 participants), manifestation organisée de manière régulière ayant le format suivant : mini-salon comprenant une mise en relation cédants/repreneurs, une mini-conférence thématique, une mise à disposition d'experts et des espaces permettant un échange confidentiel entre cédants et repreneurs. En parallèle, il serait effectué en 2012 un diagnostic de ces bourses en vue d'analyser leurs impacts et d'améliorer les quatre événements et les temps inter-bourses.

Budget prévisionnel 2012 dans le cadre du renforcement des actions

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
autres services extérieurs : rémunération intermédiaire et honoraires	88 000	Communauté urbaine de Lyon dont : . programme qualité : 93 256 € . programme post-création : 37 817 € . programme transmission-reprise : 18 500 €	149 573
déplacements, missions et réceptions	2 000	Région Rhône-Alpes CFAC 1.1 Axe 5 - Garantir la qualité et la proximité du service aux créateurs d'entreprises : 113 256 € 1.1 Axe 1- Favoriser la pérennité des entreprises créées : 37 817 € 1.1 Axe 4 - Faciliter la mise en relation du cédant et du repreneur d'entreprises : 18 500 €	169 573
charges de personnel	118 975	CCI de Lyon	74 478
emplois et contributions volontaires en natures : mise à disposition gratuite (locaux, matériels, etc.)	14 000	partenariats privés	28 388
Sous-total programme qualité	222 975	droits d'entrées	2 000
autres services extérieurs : rémunération intermédiaire et honoraires dont :	18 800		
- conseil et coaching formation	13 000		
- animation Club échange de la pratique et sensibilisation	5 800		
charges de personnel dont :	79 048		
- poste pilote des programmes partenaires pour entreprendre et parrainage d'entrepreneurs (1 ETP)	8 688		
- poste chargé de mission jeunes entreprises des programmes partenaires pour entreprendre et parrainages d'entrepreneurs (1 ETP)	41 923		

- poste chargé d'évènementiel (0,5 ETP)	3 459		
- poste chargé de développement informatique (0,5 ETP)	22 019		
- poste chargé d'accompagnement (0,5 ETP) Pack Croissance	2 959		
Sous-total complément du programme post-crédation	97 848		
observatoire de la transmission	13 036		
forum de la transmission	29 396		
bourses d'échanges cédants-repreneurs (x 4)	60 757		
Sous-total programme transmission-reprise	103 189		
Total	424 012	Total	424 012

Il est proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 149 573 € au profit de la CCIL dans le cadre de ses programmes qualité, de l'appui post-crédation et transmission-reprise. Cette subvention permettrait le renforcement des moyens alloués aux actions prioritaires pour la Communauté urbaine permettant d'augmenter la pérennité des jeunes entreprises, en adéquation avec le nouveau plan d'actions L_VE 2012-2014.

La Région Rhône-Alpes apporte aussi son soutien à hauteur de 169 573 €, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 149 573 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en œuvre de ses programmes d'actions sur la qualité, la post-crédation et la transmission-reprise pour l'année 2012.

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2°- Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3°- La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.